



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3629**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 1213, 1123 et 1403, situés 11, rue Jules Védrines, bâtiment D et appartenant à M. et Mme Bayram Gokkaya

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 5 novembre 2012**Décision n° B-2012-3629**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 1213, 1123 et 1403, situés 11, rue Jules Védrines, bâtiment D et appartenant à M. et Mme Bayram Gokkaya**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type F4, situé au 2^e étage de la copropriété Terraillon, d'une superficie de 68 mètres carrés, formant le lot n° 1213 avec les 353/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot, des parties communes spéciales au bâtiment D,
- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 6 au plan des caves, formant le lot n° 1123 et les 3/26284 des parties communes spéciales au bâtiment D1,
- un parking portant le numéro 46 et formant le lot n° 1403 avec les 6/223840 de la propriété du sol et des parties communes générales au bâtiment D1,

le tout situé au 11, rue Jules Védrines, bâtiment D à Bron et appartenant à monsieur et madame Bayram Gokkaya.

Aux termes du compromis, monsieur et madame Bayram Gokkaya céderont les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 102 000 €, conforme à l'avis de France domaine.

L'acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 16 février 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 102 000 €, d'un logement de type F4 d'une cave et d'un parking, formant les lots n° 1213, 1123 et 1403 de la copropriété Terraillon, situés au 11, rue Jules Védrines, bâtiment D à Bron et appartenant à monsieur et madame Bayram Gokkaya, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 102 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.